



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 67 b) de l'ordre du jour

### **Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

**Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale**

### **Reconduction du processus intergouvernemental de l'Assemblée générale relatif à un programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine**

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [68/237](#) du 23 décembre 2013, par laquelle elle avait prié son président de continuer de se concerter avec les États membres de l'Assemblée générale et les autres parties intéressées, par l'intermédiaire du facilitateur, en vue d'établir un programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, dont la version définitive sera arrêtée et adoptée à sa soixante-huitième session, le 30 juin 2014 au plus tard, décide de reconduire le processus intergouvernemental officieux prévu à cet effet en vue d'achever l'élaboration du programme pour qu'elle puisse l'adopter.

